



N° de résolution
ou annotation



Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ARTHABASKA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS-DE-BLANDFORD

Procès-verbal de la séance **ordinaire** du conseil municipal de Saint-Louis-de-Blandford tenue le **8 septembre 2020**, à **19h30**, à la salle du Bieler située au 80, rue Principale, à Saint-Louis-de-Blandford.

Monsieur le maire, Yvon Barrette, préside cette séance et les conseillers(ères) suivants(es) sont présents(es) :

	Siège # 2 M. Marc Bédard
	Siège # 4 M. Daniel Morin
Siège # 5 M. Mathieu Malenfant	Siège # 6 Mme Patricia Hamel

Siège # 1 M. Jean-François Desrosiers est absent de cette séance.

Siège # 3 M. François-Michel Bonneau-Leclerc est absent de cette séance.

Mme Julie Galarneau, directrice générale, agit à titre de secrétaire d'assemblée à cette séance.

1. Ouverture de la séance

Le maire, Yvon Barrette, constate le quorum à 19h30 et déclare la séance ouverte.

ORDRE DU JOUR 8 septembre 2020

1. Ouverture de la séance ;
2. Adoption de l'ordre du jour ;
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 août 2020 ;
4. Rapport des comités ;
5. Suivi au procès-verbal :
 - Activité 12 à 16 ans – Mardis – salle de gym.
6. Présentation et adoption des comptes payés et à payer ;
7. Demande à la CPTAQ - 9245-4750 Québec Inc ;



N° de résolution
ou annotation

Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford

8. Demande de versement de la contribution du CIC, au montant de 2 000.00 \$ prévu à l'entente ;
9. Autoriser les travaux de maçonnerie sur la façade de la bibliothèque, au montant de 1 840.00 \$ plus taxes ;
10. Demande formelle d'intervention dans un cours d'eau, Goulet ;
11. Demande formelle d'intervention dans un cours d'eau, Goulet pour culture B.C ;
12. Demande formelle d'intervention dans un cours d'eau, cours d'eau Vézina ;
13. Autoriser des travaux sur la route 218, afin de remplacer le ponceau étant la propriété de Canneberges Bieler ;
14. Autoriser la signature de l'entente pour le Fonds de développement des territoires (FDT) ;
15. Autoriser la tenue d'une activité pour les jeunes âgés de 12 à 16 ans au gym avec la supervision de notre coordonnateur loisirs, tous les mardis de 18h à 20h sans frais ;
16. Demander à la ville de Daveluyville de respecter l'entente signée le 3 octobre 2017 et ce jusqu'à la fin soit, le 31 décembre 2020 ;
17. Autoriser les réparations de lumières extérieures, au montant de 1 411.00\$ plus taxes ;
18. Autoriser la tenue de la séance de conseil du 5 octobre 2020 dans la salle Des Générations ;
19. Correspondance :
 - Règlement de zonage et bâtiments accessoires, garage.
20. Varia ;
21. Période de questions ;
22. Levée de l'assemblée.

L'ordre du jour a été remis à chacun des membres du conseil et aux personnes présentes dans la salle.



Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford

N° de résolution
ou annotation

(2020-09-001)

2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par la conseillère Mme Patricia Hamel, et résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2020-09-002)

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 août 2020

Il est proposé par le conseiller M. Mathieu Malenfant, et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 août 2020.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

4. Rapport des comités

- **Comité des loisirs** : Fête de la famille du 29 août dernier, une belle réussite ;
- **Comité de la Régie** : Négociation des salaires, poste de secrétaire à combler ;

5. Suivi au procès-verbal

- **Activité 12 à 16 ans – Mardis – salle de gym** : La salle de gym sera ouverte pour les jeunes de 12 à 16 ans avec la supervision d'un employé de la municipalité.

(2020-09-003)

6. Présentation et adoption des comptes payés et à payer

La directrice générale dépose, à cette séance du conseil, la liste des comptes payés et à payer.

Il est proposé par le conseiller M. Daniel Morin, et résolu d'approuver la présente liste des comptes à payer du 8 septembre 2020 et d'autoriser la directrice générale à en effectuer le paiement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2020-09-004)

7. Demande à la CPTAQ - 9245-4750 Québec Inc.

CONSIDÉRANT QUE la demande de J.B. Excavation (9245-4750 Québec Inc.), déposée à l'inspectrice de de St-Louis-de-Blandford le 1^{er} septembre 2020 pour la présentation d'une demande d'autorisation auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) visant la poursuite de



N° de résolution
ou annotation

Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford

l'exploitation et l'agrandissement de la sablière située sur une portion du lot 5 259 998 du cadastre du Québec, circonscription foncière d'Arthabaska pour une superficie visée de 64 628,2 mètres carrés;

CONSIDÉRANT QUE la CPTAQ requiert une résolution du Conseil municipal pour procéder à l'examen de la demande;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise une utilisation à une fin autre que l'agriculture ;

CONSIDÉRANT QUE la demande est conforme au règlement de zonage municipal numéro 194 ;

CONSIDÉRANT QUE le potentiel agricole du lot et des lots avoisinants ne serait pas affecté négativement par une autorisation de la Commission à l'agrandissement de la sablière ;

CONSIDÉRANT QUE les possibilités d'utilisation du lot à des fins d'agriculture ne s'en trouveraient pas affectées et qu'une autorisation n'aurait pas d'impact négatif sur les activités agricoles environnantes existantes et en développement ;

CONSIDÉRANT QUE l'homogénéité de la communauté et le milieu agricole environnant ne s'en trouveraient pas affectés ;

CONSIDÉRANT QU'une autorisation ne résulterait pas en des contraintes environnementales additionnelles et n'aurait pas d'effet sur la préservation des ressources eau et sol dans la municipalité ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Mme Patricia Hamel, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil que la Municipalité de St-Louis-de-Blandford, recommande à la Commission de protection du Territoire Agricole du Québec (CPTAQ) d'accepter ladite demande et ce pour les motifs évoqués dans le présent préambule.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2020-09-005)

8. Demande de versement de la contribution du CIC, au montant de 2 000.00 \$ prévu à l'entente

ATTENDU QUE la discussion des membres du conseil ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Mme Patricia Hamel, et résolu d'autoriser le versement de la contribution du CIC, au montant de 2 000.00 \$ prévu à l'entente.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.



N° de résolution
ou annotation

Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford

(2020-09-006)

9. Autoriser les travaux de maçonneries sur la façade de la bibliothèque, au montant de 1 840.00 \$ plus taxes

ATTENDU la discussion des membres du conseil ;

ATTENDU l'état des briques sur la façade de la bibliothèque ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller M. Daniel Morin, et résolu d'autoriser les travaux de maçonnerie sur la façade de la bibliothèque, au montant de 1 840.00 \$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2020-09-007)

10. Demande formelle d'intervention dans un cours d'eau, Goulet

CONSIDÉRANT l'adoption par la MRC d'Arthabaska du règlement numéro 239 régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau de la MRC d'Arthabaska ainsi que la politique relative à la gestion des cours d'eau sous juridiction de la MRC d'Arthabaska lors de sa séance régulière du 18 mars 2009, lequel règlement est entré en vigueur le 8 juillet 2009 ;

CONSIDÉRANT la demande d'intervention faite par M. Mario St-Laurent, le 29 janvier 2020 pour le cours d'eau Goulet ;

CONSIDÉRANT la problématique d'inondation des terres causée par l'accumulation de sédiments et de débris;

CONSIDÉRANT la localisation des travaux sur les lots 4 478 038 ;

CONSIDÉRANT l'analyse de la demande faite par Mme Julie Galarneau, la personne désignée par la municipalité de St-Louis-de-Blandford à la suite de sa visite terrain ;

CONSIDÉRANT la nécessité d'effectuer des travaux d'entretien sur le cours d'eau Goulet ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller M. Mathieu Malenfant et résolu à l'unanimité :

QUE les membres du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-Blandford appuient la demande d'intervention faite par Mme Julie Galarneau et transmettent la présente demande à la MRC d'Arthabaska afin d'entreprendre les travaux d'entretien qui consistent à retirer les sédiments et ôter les obstructions ;



N° de résolution
ou annotation

Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford

(2020-09-008)

QUE l'intégralité des frais liés aux travaux soit répartie entre les propriétaires bordant le cours d'eau (au mètre linéaire).

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

11. Demande formelle d'intervention dans un cours d'eau, Goulet pour culture B.C

CONSIDÉRANT l'adoption par la MRC d'Arthabaska du règlement numéro 239 régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau de la MRC d'Arthabaska ainsi que la politique relative à la gestion des cours d'eau sous juridiction de la MRC d'Arthabaska lors de sa séance régulière du 18 mars 2009, lequel règlement est entré en vigueur le 8 juillet 2009 ;

CONSIDÉRANT la demande d'intervention faite par M. Steeve Côté, le 10 avril 2020 pour le cours d'eau Goulet ;

CONSIDÉRANT la problématique d'inondation des terres causée par l'accumulation de sédiments et de débris ;

CONSIDÉRANT la localisation des travaux sur les lots 4 477 977, 4 477 356, 4 477 352, 4 477 556, 4 477 350, 4 478 781 ;

CONSIDÉRANT l'analyse de la demande faite par Mme Julie Galarneau, la personne désignée par la municipalité de St-Louis-de-Blandford à la suite de sa visite terrain ;

CONSIDÉRANT la nécessité d'effectuer des travaux d'entretien sur le cours d'eau Goulet ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller M. Mathieu Malenfant et résolu à l'unanimité :

QUE les membres du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-Blandford appuient la demande d'intervention faite par Mme Julie Galarneau et transmettent la présente demande à la MRC d'Arthabaska afin d'entreprendre les travaux d'entretien qui consistent à retirer les sédiments et ôter les obstructions ;

QUE l'intégralité des frais liés aux travaux soit répartie entre les propriétaires bordant le cours d'eau (au mètre linéaire).

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.



N° de résolution
ou annotation

Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford

(2020-09-009)

12. Demande formelle d'intervention dans un cours d'eau, cours d'eau Vézina

CONSIDÉRANT l'adoption par la MRC d'Arthabaska du règlement numéro 239 régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau de la MRC d'Arthabaska ainsi que la politique relative à la gestion des cours d'eau sous juridiction de la MRC d'Arthabaska lors de sa séance régulière du 18 mars 2009, lequel règlement est entré en vigueur le 8 juillet 2009 ;

CONSIDÉRANT la demande d'intervention faite par M. Steeve Côté, le 19 juin 2020 pour le cours d'eau Vézina ;

CONSIDÉRANT la problématique d'inondation des terres causée par l'accumulation de sédiments et de débris ;

CONSIDÉRANT la localisation des travaux sur les lots 4 478 201, 4 478 613 ;

CONSIDÉRANT l'analyse de la demande faite par Mme Julie Galarneau, la personne désignée par la municipalité de St-Louis-de-Blandford à la suite de sa visite terrain ;

CONSIDÉRANT la nécessité d'effectuer des travaux d'entretien sur le cours d'eau Vézina ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller M. Mathieu Malenfant et résolu à l'unanimité :

QUE les membres du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-Blandford appuient la demande d'intervention faite par Mme Julie Galarneau et transmettent la présente demande à la MRC d'Arthabaska afin d'entreprendre les travaux d'entretien qui consistent à retirer les sédiments et ôter les obstructions ;

QUE l'intégralité des frais liés aux travaux soit répartie entre les propriétaires bordant le cours d'eau (au mètre linéaire).

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2020-09-010)

13. Autoriser des travaux sur la route 218, afin de remplacer le ponceau étant la propriété de Canneberges Bieler

ATTENDU QUE la discussion des membres du conseil ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Mme Patricia Hamel, et résolu d'autoriser des travaux sur la route 218, afin de remplacer le ponceau étant la propriété de Canneberges Bieler, aux frais du propriétaire.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.



N° de résolution
ou annotation

Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford

(2020-09-011)

14. Autoriser la signature de l'entente pour le Fonds de développement des territoires (FDT)

ATTENDU QUE la discussion des membres du conseil ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller M. Marc Bédard, et résolu d'autoriser la signature de l'entente pour le Fonds de développement des territoires (FDT).

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2020-09-012)

15. Autoriser la tenue d'une activité pour les jeunes âgés de 12 à 16 ans au gym avec la supervision de notre coordonnateur loisirs, tous les mardis de 18h à 20h sans frais

ATTENDU QUE la discussion des membres du conseil ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Mme Patricia Hamel, et résolu d'autoriser la tenue d'une activité pour les jeunes âgés de 12 à 16 ans au gym avec la supervision de notre coordonnateur loisirs, tous les mardis de 18h à 20h sans frais.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2020-09-013)

16. Demander à la ville de Daveluyville de respecter l'entente signée le 3 octobre 2017 et ce jusqu'à la fin soit, le 31 décembre 2020

ATTENDU QUE la discussion des membres du conseil ;

ATTENDU QU'UNE entente a été signée le 3 octobre 2017 ;

ATTENDU QUE cette entente mentionnait que les frais de non-résident sont de 62.50 \$ par inscription, de 87.50 \$ familial pour nos résidents par activité de sport sur glace ou la somme de 17.50 \$ par inscription ou de 25.00 \$ familial par activité estivale extérieure produite, par la ville ou ses organismes accrédités. Pour le camp de jour, le tarif est de 75.00 \$ par enfant.

ATTENDU QUE la Ville de Daveluyville doit présenter une facture à la municipalité afin que la municipalité acquitte la facture des frais de non-résident ;

ATTENDU QUE selon cette même entente les résidents de la municipalité ne devaient pas payer de frais directement sur leur facture ;



Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford

N° de résolution
ou annotation

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller M. Marc Bédard, et résolu de demander à la ville de Daveluyville de respecter l'entente signée le 3 octobre 2017 et ce jusqu'à la fin soit, le 31 décembre 2020. Il est également résolu de demander à la ville de Daveluyville de rembourser des frais de non-résident chargés directement aux citoyens de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2020-09-014)

17. Autoriser les réparations de lumières extérieures, au montant de 1 411.00 \$ plus taxes

ATTENDU QUE la discussion des membres du conseil ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller M. Mathieu Malenfant, et résolu d'autoriser les réparations de lumières extérieures, au montant de 1 411.00 \$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2020-09-015)

18. Autoriser la tenue de la séance de conseil du 5 octobre 2020 dans la salle Des Générations

ATTENDU QUE la discussion des membres du conseil ;

ATTENDU la tenue de l'évènement Canneberge en fête durant cette période ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Mme Patricia Hamel, et résolu d'autoriser la tenue de la séance de conseil du 5 octobre 2020 dans la salle Des Générations.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.



N° de résolution
ou annotation

Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford

19. Correspondance

- Règlement de zonage et bâtiments accessoires, garage ;

20. Varia

Aucun

21. Période de questions

M. Yvon Barrette, maire, invite les citoyens présents dans la salle à poser leur question conformément au règlement de la municipalité.

22. Levée de l'assemblée

Tous les points à l'ordre du jour ayant été épurés ;

Il est proposé par la conseillère Mme Patricia Hamel, de lever l'assemblée à **20 heures et 20 minutes**.

Yvon Barrette
Maire

Julie Galarneau
Directrice générale

Le maire, M. Yvon Barrette, par la signature de ce procès-verbal, est en accord avec toutes les résolutions et décide de ne pas exercer son droit de veto.

Certificat de crédits

Je, soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par les présentes, qu'il y a les crédits suffisants pour les dépenses autorisées durant la présente séance.

Julie Galarneau
Directrice générale



N° de résolution
ou annotation

Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford

DÉPENSES AUTORISÉES EN VERTU DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES		
Hydro-Qc	centre récréatif	451,74 \$
Hydro-Qc	bureau municipal	978,38 \$
Ministre du revenu Qc	remises de employeur	5 366,30 \$
Receveur général du canada	remises de employeur	2 305,49 \$
M.R.C Arthabaska	Quote part 5e versement	4 104,00 \$
Ville Victoriaville	entente intermunicipale	4 581,36 \$
Gesterra	services résidentielles + boues de fosses	19 486,94 \$
Régie intermunicipale incentraide	Quote part septembre 2020	13 102,55 \$
Fondation solidarité jeunesse	journée Normand Maurice 2020	372,26 \$
Municipalité St-Rosaire	frais de non-résident camp de jour	180,00 \$
Municipalité de Daveluyville	frais de non-résidents	150,00 \$
Total des dépenses autorisées:		51 079,02 \$
SALAIRES BRUTS PAYÉS EN AOÛT 2020		
Employés		13 382,80 \$
Élus municipaux		3 254,85 \$
TOTAL DES SALAIRES EN AOÛT 2020		16 637,65 \$
DÉPENSES AUTORISÉES PAR RÉSOLUTION DES MOIS PRÉCÉDENTS PAR LE PRÉSENT CONSEIL		
JU Houle	palette asphalte froide	385,17 \$
Entreprise RMP Pépin	calcium - niveleuse	4 921,28 \$
Pavage Veilleux	pavage manuel différentes routes	9 031,57 \$
CIC	contribution annuelle 2020	2 000,00 \$
Auger B.C sécurité	caméra gym	5 681,43 \$
Fitness entrepôt	tapis gym	963,48 \$
DHC Avocats	services rendus	1 687,82 \$
Englobe corp.	remplacement gros ponceau analyse de lab.	306,29 \$
Jeremy Goudreau	bourse étudiant 2020	250,00 \$
U-Line	casiers vestiaire gym	811,48 \$
Service entretien Bédard	service rendu	827,82 \$
Fous de la scène	fête familiale août	1 724,63 \$
Excavation A.S 2007	pulvérisation desserte	5 274,22 \$
Excavation Denis Demers	travaux différentes routes	15 745,53 \$
Total des dépenses autorisées par résolution:		49 610,72 \$
DÉPENSES APPROUVÉES PAR LE CONSEIL DU 8 SEPTEMBRE 2020		
Buopro citation	copies couleurs - noirs et blanc - pochettes - papiers	1 692,69 \$
Beaudoin et fils serrurier	barre panique porte	120,72 \$
Visa	essence + lettres recommandées + journal septembre	1 150,35 \$
Solution zen média	maintenance site web juillet	61,32 \$
Claudia Moisan	remboursement carte de gym + 6 mois (jeune de -16 ans)	50,00 \$
Josée Fortier	bénévole bibliothèque	345,00 \$
Catherine Goupil	remboursement carte de gym + 6 mois (jeune de -16 ans)	50,00 \$
Jennifer Mathis	bénévole bibliothèque	55,00 \$
Lucie Crête	bénévole bibliothèque	80,00 \$
Mathieu Fréchette	bénévole bibliothèque	55,00 \$
Catherine Houle	bénévole bibliothèque	60,00 \$
Catherine Larose	bénévole bibliothèque	20,00 \$
Pierre Michel	frais de kilométrage	50,00 \$
Christine Lamontagne	client au crédit	1 261,54 \$
Total des dépenses à approuver et autorisées par le conseil:		5 051,62 \$
GRAND TOTAL DES DÉPENSES AU 8 SEPTEMBRE 2020:		122 379,01 \$



Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford

N° de résolution
ou annotation